

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

N°8

Semaine du 10 octobre 2022

Calendrier :

- **Mardi 18 octobre** : CROSS du collège
 - M1-M2 (8h20-10h15) : classes de 4^{ème}
 - M3-M4 (10h30-12h20) : classes de 5^{ème}
 - S1-S2 (12h55-14h45) : classes de 6^{ème}
- **Judi 20 octobre à 17h** : Restitution des évaluations 6^{ème} par les professeurs principaux. *(La présence des parents des élèves de 6^{ème} est obligatoire).*
- **Lundi 24 et mardi 25 octobre 2022** : nous proposons aux élèves de 6^{ème} et de 3^{ème} des sessions de révision de 9h à 12h et de 13h à 16h (coupon distribué en classe à compléter et remettre à la vie scolaire).
- Dans le cadre du dispositif Ouvrir l'École aux Parents pour le Réussite des Enfants (OEPRE), des cours de français pour les parents sont organisés au collège par Mesdames Henry et Giraud. Se rapprocher de la vie scolaire.

☞ **Horaires : Mercredi 9h-10h30**

et Vendredi 9h30 – 11h

Pass Culture :

Voici le lien vers les informations officielles concernant le pass culture :

<https://www.education.gouv.fr/un-pass-culture-pour-les-collegiens-et-les-lyceens-325945>

La part individuelle du Pass culture est réservée aux élèves de 15 ans et plus :

4 étapes pour accéder au dispositif

De 15 à 17 ans :

1. Télécharger l'application pass Culture
2. Se munir de ses identifiants EduConnect (disponibles auprès de son établissement) et créer un compte
3. Ouvrir des droits grâce à ses identifiants EduConnect
4. Utiliser son crédit en achetant des produits culturels

Envie de découvrir une exposition ou un nouveau livre ? D'aller à un concert ou au cinéma ?

Vous avez entre 15 et 17 ans ?
Profitez du pass Culture !
Jusqu'à 30 euros par an pour vos achats et activités culturels

pass Culture

Pour en bénéficier, activez votre compte EduConnect
Activez votre compte sur moncompte.educconnect.education.gouv.fr : vous en avez besoin pour disposer de votre crédit sur l'application pass Culture.

Vous avez perdu vos codes EduConnect ?
Pour les récupérer, adressez-vous à :
Mme Roy
ou
M. Dosquet

Toutes les infos sur education.gouv.fr/passculture

Herriot d'OR 6^{ème} :

Les premiers livres ont été lus.



Première rencontre autour des lectures de la sélection

Ce mardi 10 octobre, la classe de 6e1 a pu enfin échanger sur les premiers livres lus et approfondir les thématiques abordées à travers divers jeux.

La fin de l'heure est arrivée trop vite mais chacun semble s'être bien amusé et tous sont déjà repartis avec un nouveau livre à lire pour les vacances. Un nouvel échange aura lieu au mois de novembre.



Bulletin d'information aux parents

De l'ombre à la lumière :

Les 5èmes 5 vont passer progressivement de l'ombre à la lumière !

Le mardi 11 octobre 2022 la classe de 5^{ème} 5 a rencontré pour la première fois la comédienne Lisa Léonardi. A l'initiative de leur professeure de Sciences Physiques, Mme Escada et dans le cadre d'un Contrat Départemental de Développement Culturel (CDDC), les élèves vont tout au long de l'année concevoir un théâtre d'ombres. Pour cette première rencontre Lisa Léonardi leur a présenté et expliqué les différents types de marionnettes. Très enthousiastes, les élèves ont pu s'initier à cet art.



Fête de la science :

A l'occasion de la fête de la science, plusieurs événements ont été organisés pour nos élèves.

Les élèves de 4^{ème} ont assisté à une exposition au CDI sur le thème :

« Big bang, histoires et récits »

Ils ont répondu à un quizz. La meilleure classe sera primée.

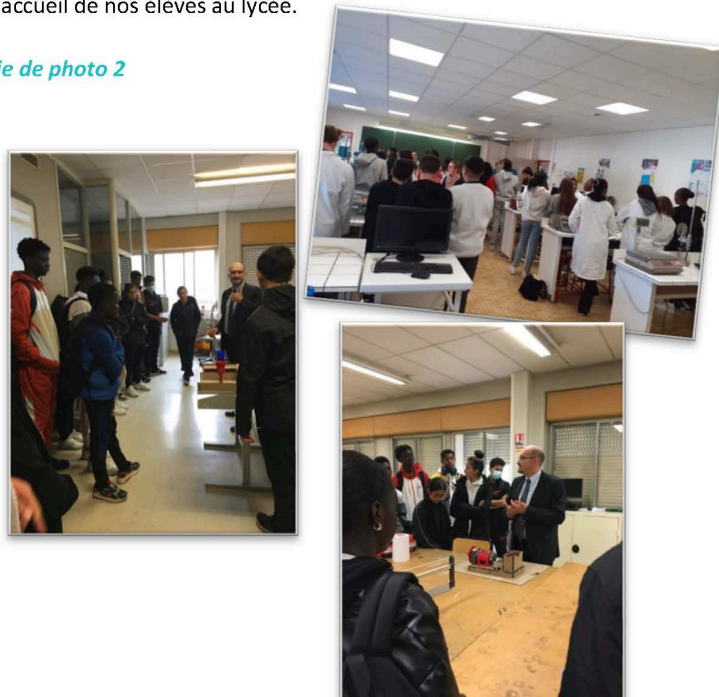
Série de photo 1



Les élèves de 3^{ème} se sont rendus au lycée Marie Curie pour participer à des ateliers et visiter les salles du secteur STI. Ils ont participé à la manipulation « crème solaire, do it yourself » (pour les 3^è2 et 3^è6), à un débat sur les illusions d'optique (pour les 3^è4), et 2 escapes game, l'un sur les volcans et l'autre sur une alerte au gaz (pour les 3^è1, 3^è3 et 3^è5).

Nous tenons à remercier Mme Néel et M. Alves Dos Santos pour l'organisation et l'accueil de nos élèves au lycée.

Série de photo 2



Quant aux élèves de 5^{ème}, ce n'est que partie remise. L'exposition a dû être reportée.



Comportement dans le bus :

COMPORTEMENT DES ELEVES DANS LE BUS

Madame, Monsieur,

Chers parents,

Nous souhaitons attirer votre attention sur le comportement dangereux et/ou interdit de certains de nos élèves dans le bus.

Nous avons été alertés par les différents services de la communauté de commune et par M Le Maire.

Nous rappelons à chacun ce que dit la loi dans les transports et vous invitons à faire adopter à vos enfants une conduite citoyenne et écologique.

Seuls les élèves en possession d'une carte de bus sont autorisés à y monter.

Par ailleurs, le collège et ses partenaires sont engagés dans la sensibilisation auprès de vos enfants.

Nous reviendrons vers vous très rapidement

L'équipe de direction

Extrait de l'article 2.5 du règlement d'utilisation du réseau AXO - « Interdictions relatives à l'usage du réseau »

« Il est formellement interdit aux voyageurs sous peine de contravention :

- de mettre un obstacle à la fermeture ou à l'ouverture des portes,
- d'enlever, de souiller, de dégrader, de détériorer ou de mettre obstacle au bon fonctionnement des matériels, équipements et installations de toute nature à bord des véhicules,
- de prendre toute position susceptible de gêner la conduite des véhicules, le service du personnel d'exploitation ou la circulation des autres voyageurs,
- et, plus généralement de porter atteinte, à la sécurité publique,
- de pratiquer toute activité sportive ou jeu susceptible de gêner l'exploitation.
- de porter atteinte aux conducteurs ou tous les agents du réseau AXO, en proférant des injures, des menaces ou des propos irrespectueux. (...)

Les voyageurs qui, par leur tenue ou leur comportement, notamment au titre de l'article 2.5 ci-dessus, risquent d'incommoder ou d'apporter un trouble à l'ordre public et/ou à la sécurité à l'intérieur d'un véhicule, à un arrêt (...) devront quitter les lieux si la demande leur en est faite par le personnel habilité de l'exploitant. S'ils ont payé le prix de leur déplacement, ils ne peuvent pas prétendre en pareil cas à un quelconque dédommagement. »

Motifs d'infraction	Montant € **	Majoration après 8 jours* avec les frais de dossier
Absence de titre de transport ou titre falsifié	70,00	108,00
Titre de transport non valable	35,00	73,00
Titre de transport sans contact non validé (Pass ou Carnet de voyages)	5,00	43,00
Usurpation d'identité	178,00	216,00
Outrage ou insulte à agent	178,00	216,00
Violence	178,00	216,00
Dégradation volontaire	178,00	216,00
Trouble à l'ordre public	178,00	216,00
Non port du masque	135,00	370,00

* Modifié par délibération en date du 28 juin 2018 rendue exécutoire le 03 juillet 2018

** Modifié par délibération en date du 13 décembre 2018 rendue exécutoire le 18 décembre 2018